

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Claudie Mory (à partir de 21h), François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole (à partir de 20h50), Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Isabelle Ladousse, Rémi Darmon, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Elisabeth Delamoye

Alexis Foret

Claudie Mory (jusqu'à 21h)

Hervé Dole (jusqu'à 20h50)

Frédéric Henriot

Raymond Raphaël

Pouvoir à François Rousseau

Pouvoir à David Ros

Pouvoir à Rémi Darmon

Pouvoir à Augustin Bousbain

Pouvoir à Michèle Viala

Pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents à 20h30 27

Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Michèle Viala est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2018

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
14-mars	18-40	Adoption du marché n°2017-17 relatif au renouvellement des infrastructures de télécommunication – Lot n°1 : mise en conformité, renouvellement de l'infrastructure, maintenance et support de l'ensemble, attribué à la société RESOPHONE GROUP. Les prestations relevant du poste n°1 seront rémunérées suivant un montant forfaitaire annuel de 4 880 € HT
14-mars	18-41	Adoption du marché n°2017-17 relatif au renouvellement des infrastructures de télécommunication – Lot n°2 : Formation et prestations hors support, attribué à la société RESOPHONE GROUP. . Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono – attributaire avec un montant maximum annuel seul de 3 500 € HT
14-mars	18-42	Adoption du marché n°2017-17 relatif au renouvellement des infrastructures de télécommunication – Lot n°3 : Achats complémentaires (licences, matériels, fournitures), attribué à la société RESOPHONE GROUP. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant maximum annuel seul de 6 000 € HT
29-mars	18-43	Convention de partenariat signée avec le gîte « La ferme du cygne », situé dans l'Eure, concernant l'hébergement de 7 jeunes et 2 animateurs du 16 au 19 avril 2018. Le montant de la dépense s'élève à 670 €
29-mars	18-44	Convention de partenariat signée avec le gîte « PIC EPEICHE », situé dans l'Indre et Loire, concernant l'hébergement de 7 jeunes et 2 animateurs du 9 au 12 juillet 2018. Le montant de la dépense s'élève à 540 €
29 mars	18-45	Convention de partenariat signée avec le gîte « La Ferme Eustache », situé dans le Calvados, concernant l'hébergement de 7 jeunes et 2 animateurs du 20 au 23 août 2018. Le montant de la dépense s'élève à 780 €
14-mars	18-46	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, pour les travaux de construction de vestiaires au terrain de rugby synthétique
14-mars	18-47	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, pour les travaux d'optimisation énergétique de l'école élémentaire du Guichet
20-mars	18-48	Convention de formation passée avec la mairie de Palaiseau – 91 rue de Paris 91120 Palaiseau et Madame Fabienne GENINASCA, formatrice indépendante et intervenante CNFPT – 20 allée du moulin de Migneaux 91370 Verrières le Buisson, afin de faire suivre à un agent une préparation au concours d'attaché. Le montant de la dépense s'élève à 1 033 € TTC
20-mars	18-49	Convention de formation passée avec Madame Laurence BODIN – diététicienne nutritionniste CENA – 5 avenue François Molé 92160 ANTONY, pour 2 agents municipaux, sur le thème « la juste cuisson ». Le montant de la dépense s'élève à 500 € TTC

29-mars	18-50	Adoption du marché n°2017-30D relatif à l'organisation de séjours en centre de vacances pour l'été 2018 pour les enfants âgés de 6 à 14 ans – Lot n°1 : Au bord de mer – attribué à l'association PEP DECOUVERTES. Il s'agit d'un marché à bons de commandes sans montant minimum annuel, et avec un montant maximum annuel de 16 500 € HT
29-mars	18-51	Adoption du marché n°2017-30D relatif à l'organisation de séjours en centre de vacances pour l'été 2018 pour les enfants âgés de 6 à 14 ans – Lot n°2 : Activités montagne – attribué à l'association PEP DECOUVERTES. Il s'agit d'un marché à bons de commandes sans montant minimum annuel, et avec un montant maximum annuel de 8 499 € HT
23-mars	18-52	Adoption du contrat n°2018-04D d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de Délégation de Service Public relative à la gestion des marchés d'approvisionnement, attribué au groupement d'entreprises COLLECTIVITES CONSEIL (mandataire) et THOMAS FORRAY SERVICAD. Le montant de la dépense s'élève 9 450 € TTC
23-mars	18-53	Convention de formation passée avec DONOMA Formation – 2 rue Baudin 93400 Saint Ouen, pour un groupe de 12 agents municipaux, sur le thème « Les troubles du comportement ». Le montant de la dépense s'élève à 2 670 € TTC
23-mars	18-54	Convention de formation passée avec UEFP-ISRP – 19/25 rue Gallieni 92100 Boulogne Billancourt, pour un agent municipal, sur le thème « Soutenir l'oralité du jeune enfant : pluridisciplinarité ». Le montant de la dépense s'élève à 1 235 € TTC
23-mars	18-55	Convention de formation passée avec AZUR Conseil et formation – 105 Boulevard de Sébastopol 75002 Paris, pour un agent municipal, sur le thème « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) concepteurs et encadrants ». Le montant de la dépense s'élève à 110,77 € TTC
23-mars	18-56	Convention de formation passée avec AZUR Conseil et formation – 105 Boulevard de Sébastopol 75002 Paris, pour 2 agents municipaux, sur le thème « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) opérateurs ». Le montant de la dépense s'élève à 110,77 € TTC
23-mars	18-57	Convention de formation passée avec AZUR Conseil et formation – 105 Boulevard de Sébastopol 75002 Paris, pour un agent municipal, sur le thème « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) opérateurs ». Le montant de la dépense s'élève à 55,38 € TTC
23-mars	18-58	Convention de mise à disposition payante du terrain honneur rugby, du terrain synthétique rugby, de la piste annexe, le club house de rugby et les vestiaires du stade municipal au profit de Centrale Supelec pour l'organisation d'un tournoi international de rugby à 7 (Centrale Seven) les 22 et 23 mai 2018. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement conformément à la délibération 2017-60 du 30 juin 2017
29-mars	18-59	Contrat avec Emmanuel Fessler représentant l'Harmonie de l'AFREUBO pour des prestations musicales lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre 2018. Le montant de la dépense s'élève à 1 100 €
26-mars	18-60	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gracieux au profit de l'association des Familles d'Orsay

26-mars	18-61	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement au profit de Monsieur Bougherara – avenant n°2
26-mars	18-62	Convention d'occupation précaire et révocable d'un garage au profit de la SARL « La Cave d'Orsay » - Avenant n°2
29-mars	18-63	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des salles Chaplin ou Mnouchkine de la Maison Jacques Tati au profit de la Mairie d'Orsay pour les échecs CMIS perfectionnement
29-mars	18-64	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du terrain honneur de rugby et les vestiaires du stade municipal, au profit du Club Athlétique Orsay section Tir à l'arc pour l'organisation d'un concours FITA de tir à l'arc le samedi 30 juin et le dimanche 1 ^{er} juillet 2018
29-mars	18-65	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique au profit du SUAPS de l'Université Paris Sud pour l'organisation de la 14 ^{ème} édition du Tri-relais le jeudi 17 mai 2018
29-mars	18-66	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du pas de tir au profit de l'association sportive Club Athlétique d'Orsay – Section Tir à l'arc du 30 avril au 20 octobre 2018
29-mars	18-67	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Chœur du Campus Paris-Saclay pour l'organisation d'un concert de musique classique le dimanche 24 juin 2018
04-avril	18-68	Contrat de partenariat entre la Compagnie « Les Beaux jours » et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de deux spectacles jeune public en direction de l'école élémentaire du Guichet. Le montant de la dépense s'élève à 440 € TTC
23-mars	18-69	Contrat de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Tati (MJC Tati) et la commune d'Orsay relatif à l'organisation d'un spectacle tout public à l'attention des Orcéens dans le cadre du carnaval d'Orsay 2018. Le montant de la dépense s'élève à 2 640 € TTC
29-mars	18-70	Adoption de l'avenant n°2 au lot n°1 (impression des supports périodiques) du marché n°2015-17 concernant l'impression des supports de communication municipaux, attribué à la société IMPRIMERIE GEORGES GRENIER. L'avenant est sans incidence financière sur le montant maximum annuel du marché
29-mars	18-71	Adoption du marché n°2017-27 relatif au contrôle et maintenance des systèmes d'alarme incendie des bâtiments de la commune d'Orsay et du CCAS, attribué à la société ERIS, pour un montant forfaitaire annuel de 3 794,50 € HT pour la commune et de 1 577,50 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 1, et avec un maximum annuel de 20 000€ HT pour la commune et de 5 000 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2
29-mars	18-72	Adoption du marché n°2017-19 relatif à la maintenance des centrales de traitement d'air, de ventilation mécanique contrôlée et de climatisation des bâtiments de la commune d'Orsay
04-avril	18-73	Contrat de partenariat entre la coopérative de l'école élémentaire du Centre, les enseignants M. CORNU, Mme MAYOL, Mme CHARMASSON et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de la classe de découverte « Georges MOUSTAKI » aux Moussières (39), du 28 mai au 1 ^{er} juin 2018. Le montant de la subvention exceptionnelle s'élève à 28 150 € TTC

03-avril	18-74	Convention de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Anthony Privé
04-avril	18-75	Demande de subvention au titre du programme de subvention du Conseil régional dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France, pour les travaux d'équipements sportifs de proximité, à savoir la réhabilitation des vestiaires et de l'accueil du stade nautique
04-avril	18-76	Adoption du contrat n°2018-08D relatif au droit d'accès multi-utilisateurs via un espace client unique et sécurisé (inviso, insito / alliance)
04-avril	18-77	Contrat de cession du droit d'exploitation de 4 représentations du spectacle My Brazza – mars 2018 – Centre Dramatique Nationale Normandie-Rouen, à l'occasion du festival « Et si on dansait ? » du 16 au 28 mars 2018. Le montant de la dépense s'élève à 326 € TTC
04-avril	18-78	Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'Amicale Scolaire d'Orsay (ASO). La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la mise à disposition.
09-avril	18-79	Convention de partenariat avec Madame Claire Leconte, pour l'animation d'une conférence-débat sur les rythmes de l'enfant. Cette intervention est réalisée à titre gratuit.
05-avril	18-80	Contrat de partenariat entre la coopérative de l'école élémentaire du Guichet, les enseignantes Mme MARTEL et Mme SIRJEAN et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de la classe de découverte « Le Frémur » à Lancieux (22)

2018-17 – FINANCES – CHARTE EN FAVEUR DES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES SUR LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE 2018-2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la Charte en faveur des achats socialement responsables sur le département de l'Essonne.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte.

2018-18 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°1

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 2 400 € au profit de l'association *La Compagnie* pour la représentation de deux spectacles de théâtre musical le 1er juin 2018.
- **Précise** que cette association devra fournir un bilan qualitatif et quantitatif dans les 6 mois qui suivent la fin de l'action subventionnée, conformément à la réglementation en vigueur.
- **Dit** que la dépense correspondante, soit 2 400 €, est inscrite au budget 2018 de la commune au compte 6574.

2018-19 – FINANCES – INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA TRESORIERE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 contre (M. Rousseau, Mme Ramos, Mme Thomas-Collombier, Mme Danhiez, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** de verser à la Trésorière municipale, Mme Isabelle Bailloux, au titre de l'année 2016, une indemnité de conseil au taux de 50 %, soit 1 734,31 €, correspondant à son engagement et à son investissement personnels dans ses missions de conseil envers la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

2018-20 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS D'ORSAY – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET MAINTIEN DU PARITARISME

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de la création d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs, compétents pour les agents de la commune et les agents du CCAS (CCAS, RPA, Crocus).
- **Fixe** à 5 (4 femmes et 1 homme) le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour chacune des instances, permettant ainsi de maintenir le paritarisme numérique entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel titulaires et suppléants ainsi que de respecter l'obligation d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans chacune de ces instances.

2018-21 – COORDINATION EVENEMENTIELLE – TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES A COMPTER DU 1 ER SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche), 2 abstentions (M. Charoussel, M. Bernert) :

- **Approuve** l'augmentation des tarifs de location des salles municipales tels que mentionnés dans le tableau ci-annexé.
- **Approuve** :
 - la création d'un tarif à la journée et à la demi-journée pour la salle n°2, à la maison des associations à destination des entreprises, des associations extérieures, des syndicats,
 - la création d'un tarif à la demi-journée pour le Grand salon de la Bouvêche à destination des particuliers Orcéens et un pour les particuliers extérieurs,
 - la création d'un tarif à la demi-journée pour le salon Mayer de la Bouvêche à destination des particuliers Orcéens et un pour les particuliers extérieurs,

- la création d'un tarif à la demi-journée pour la salle Piednoël à destination des particuliers Orcéens et un pour les particuliers extérieurs,
 - la création d'un tarif à la demi-journée pour la salle d'exposition de la Bouvêche à destination des entreprises, des associations extérieures, des syndicats.
- **Décide** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

2018-22 – RELATIONS INTERNATIONALES – MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION A VILA NOVA DE PAIVA (PORTUGAL)

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 3 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche) :

- **Autorise** par mandat spécial le voyage à VILA NOVA DE PAIVA (Portugal) de Monsieur le Maire et de Madame MORY du 10 au 13 août 2018.
- **Autorise** le remboursement des frais engagés pour l'exécution du mandat spécial.
- **Précise** que les sommes nécessaires à la prise en charge des frais liés au présent mandat spécial sont inscrites au chapitre 65 du budget 2018.

2018-23 – URBANISME – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET AUTORISATION D'ECHANGES FONCIERS AVEC SOULTE DES PARCELLES AE 386 (22 M²), AE 694 (32 M²), ET AE 695 (40 M²) POUR REGULARISATION D'ALIGNEMENT RUE LOUISE WEISS, AVEC LE GROUPE SNC MARIGNAN RESIDENCES

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Charoussat), 2 abstentions (Mme Danhiez, M. Redouane) :

- **Constata** la désaffectation d'une partie de la parcelle AE 386, d'une contenance de 22 m², rue Louise Weiss.
- **Approuve** le déclassement de la parcelle AE 386, d'une contenance de 22 m², rue Louise Weiss.
- **Approuve** la cession au groupe SNC MARIGNAN RESIDENCES, pour un montant de mille euros (1 000 €) hors droits et taxes, d'une partie de la parcelle AE 386, matérialisée sur le plan de régularisation foncière ci-après annexé, d'une emprise totale de 22 m², rue Louise Weiss.
- **Approuve** l'acquisition des parties des parcelles AE 694 (32 m²) et AE 695 (40 m²) pour un montant d'un euro (1€) symbolique, hors droits et taxes, matérialisées sur le plan de régularisation foncière ci-annexé, d'une emprise totale de 72m², rue Louise Weiss.
- **Approuve** en conséquence cet échange foncier avec soulte en faveur de la ville d'Orsay pour un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999 €).
- **Précise** que l'ensemble des frais notariaux seront à la charge du groupe SNC MARIGNAN RESIDENCES.

- **Autorise** la société SNC MARIGNAN RESIDENCES à déposer un permis de construire sur les parcelles AE 694 – AE 695 et les 22 m² de la parcelle AE 386.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et tout autre document se rapportant à cette cession.

La séance est levée à 21 heures 45.

Orsay, le 29 MAI 2018


David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 29 MAI 2018